



FERMER LES ABATTOIRS*

ESTIVA REUS
ANTOINE COMITI

**« ON NE DOIT PAS MALTRAITER OU TUER
DES ANIMAUX SANS NÉCESSITÉ » :**

partout dans le monde, ce précepte fait partie de la morale commune. Partout dans le monde, la consommation alimentaire de produits animaux est pourtant la cause principale pour laquelle des humains maltraitent et tuent des animaux, sans nécessité.

Antoine Comiti et Estiva Reus démontrent dans cet essai que, pour en finir avec ce contraste aux conséquences dévastatrices, la question animale et l'abolition de la viande doivent devenir de véritables questions de société.

L'ampleur que prennent désormais ces sujets nous montre que ce texte rédigé en décembre 2007 mérite plus que jamais toute notre attention.



FERMER LES ABATTOIRS*

ESTIVA REUS
ANTOINE COMITI



* Cet article est paru dans le numéro 29
des *Cahiers antispécistes* en février 2008
sous le titre « Abolir la viande ».

RÉSUMÉ

La thèse défendue dans cette brochure est qu'il faut dès maintenant œuvrer explicitement à l'interdiction légale de la production et de la consommation de chair animale. C'est à la fois une mesure nécessaire et une mesure qu'il est possible d'obtenir sans attendre une révolution des mentalités ou de l'organisation de nos sociétés.

« On ne doit pas maltraiter ou tuer des animaux sans nécessité » : partout dans le monde, ce précepte fait partie de la morale commune. Partout dans le monde, la consommation alimentaire de produits animaux est la cause principale pour laquelle des humains maltraitent et tuent des animaux, sans nécessité. Le précepte précité n'est pas dénué d'impact : des personnes refusent de consommer des produits d'origine animale, d'autres réduisent leur consommation de viande, d'autres encore choisissent des produits issus d'élevages offrant quelques garanties sur le traitement des animaux ; des pays adoptent quelques lois protégeant les animaux d'élevage. Mais cela ne suffit pas à inverser la tendance : le nombre d'animaux élevés et pêchés dans le monde croît inexorablement, tandis que l'élevage industriel se généralise. Il est illusoire d'attendre que les dispositions adoptées en faveur du bien-être animal finissent par assurer des conditions de vie et de mort décentes aux milliards d'animaux mangés chaque année : les éleveurs peuvent difficilement se résoudre à faire passer le bien-être des bêtes avant la rentabilité de leur exploitation, et on ne dispose ni des espaces ni de la main-d'œuvre requis pour traiter tant d'animaux avec soin.

Prendre conscience que la production de chair animale a un impact environnemental désastreux ne conduira pas nécessairement à une amélioration du sort réservé aux bêtes : si l'intérêt des animaux n'est pas pris en compte en tant que tel, cette prise de conscience peut au contraire déboucher sur une intensification de l'élevage.

Le contraste entre les devoirs que les humains reconnaissent avoir envers les bêtes et la façon dont ils les traitent concrètement n'implique pas que les bonnes intentions affichées ne soient qu'hypocrisie. Ce contraste nous apprend toutefois que les changements spontanés de comportement des consommateurs ne constituent pas une force suffisante pour mettre fin à la boucherie. Il y a des raisons à cela. C'est par ailleurs une situation très commune : on ne réussit pas non plus à résoudre les problèmes de l'insécurité routière, de la pollution, de la misère humaine, de la maltraitance des enfants... en comptant uniquement sur la capacité de chacun à modifier ses habitudes pour y porter remède, même lorsqu'il est largement admis qu'il s'agit de maux.

Pour mettre un terme au sort hideux réservé aux animaux mangés, il faut que la question animale devienne (aussi) un débat de société. Il s'agit d'enclencher un processus qui s'achèvera par l'adoption de lois interdisant la chasse, la pêche et l'élevage d'animaux pour la consommation humaine. Les institutions publiques ont également un rôle à jouer dans la reconversion des personnes dont le revenu dépend de ces activités. Ce processus commence par l'expression publique de la revendication d'abolition de la viande.

1. UNE REVENDICATION NOUVELLE	5
2. UNE REVENDICATION RECEVABLE	7
Ne pas maltraiter ni tuer sans nécessité	7
Loi morale et loi légale	7
Et la liberté ?	8
3. PRODUCTEURS, CONSOMMATEURS, CITOYENS	9
Offre et demande...	9
Les paroles et les actes	11
Impliquer le citoyen	12
4. ASSURER L'AVENIR DES ANCIENS TRAVAILLEURS DE LA VIANDE	15
Travailleurs des usines à viande	15
Petits producteurs des pays en développement	17
Travailler à ruiner des vies	17
Accompagner la reconversion des travailleurs de la viande	18
5. LA VIANDE AVEC GARANTIE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL : UNE ALTERNATIVE À L'ABOLITION ?	23
Évolution de la production de viande	24
Lois et labels	25
Le bien-être animal généralisé : un futur illusoire	27
6. POUR UNE ÉCOLOGIE SENSIBILISTE	31
Des problématiques comparables	32
L'impact environnemental de l'élevage	32
Vers un élevage écologique intensif ?	33
Un environnement vivable : pour qui ?	36
7. INSCRIRE LE PROJET D'ABOLITION DANS LE PRÉSENT	37
Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles	38
ALLER PLUS LOIN	39

Le temps est venu d'œuvrer à l'abolition de la viande, c'est-à-dire de soumettre au débat public l'idée que la consommation de chair animale devrait être interdite, de faire grandir l'adhésion à cette idée, et finalement de faire en sorte qu'une loi établissant cette interdiction soit adoptée dans chaque pays. Il s'agit d'obtenir le consentement des sociétés humaines à l'éradication d'une pratique, sur la base de la reconnaissance des torts majeurs qu'elle cause aux bêtes. Cette reconnaissance ne demande que l'application effective de ce qui est déjà la morale commune. La revendication d'abolition de la viande est destinée à prendre place dans l'agenda politique présent. Son aboutissement peut être pensé dans le cadre des institutions et de l'organisation sociale que nous connaissons déjà.

1. UNE REVENDICATION NOUVELLE

L'émergence de cette revendication politique est un fait nouveau. Certes, depuis plus de deux mille ans, des penseurs ont questionné la légitimité de la viande ; des individus et des groupes humains ont refusé de s'en nourrir. Certes, il y a une trentaine d'années déjà qu'une fraction du mouvement animaliste mondial s'emploie à convaincre le public d'adopter un régime alimentaire sans produits animaux. La disparition de l'élevage et de la pêche constitue une composante explicite de son idéal. Jusqu'à présent pourtant, nul ne faisait de l'interdiction de consommer la chair animale un objectif affiché, et de la popularisation de cet objectif une priorité. La nécessité de recourir aussi aux moyens d'intervention publique pour mettre fin aux torts causés aux animaux concernés était à peine évoquée¹. La conviction qu'il est possible de persuader nos contemporains de cette nécessité faisait défaut.

La revendication d'abolition de la viande a tardé à émerger parce qu'on a eu le sentiment qu'un tel mot d'ordre ne serait pas compris par une population très majoritairement carnivore, et que le simple fait d'en appeler à une interdiction braquerait les esprits. Pendant ce temps, face à chaque enquête révélant les horreurs subies par des animaux destinés à la consommation alimentaire, face à chaque montée en puissance de revendications spécifiques (interdire le gavage, refuser les poulets issus d'élevages industriels...), les filières viande ont cherché à semer l'inquiétude par cette mise en garde : « Attention, cette campagne est menée par une poignée de végétariens qui veulent vous imposer leur loi ! » S'est ainsi instaurée une situation paradoxale où les seules voix évoquant une offensive (de fait encore inexistante) visant à interdire la viande émanaient des forces qui ont intérêt à la dépeindre sous le jour menaçant de manœuvres conduites par un pouvoir occulte.

Les choses sont en voie de changement. Aux États-Unis, un livre² publié en 2005 plaide pour le développement d'un « mouvement de démantèlement de

l'élevage ». En France, le thème de l'abolition de la viande fait son apparition la même année (voir encadré p. 14) ; un groupe de discussion constitué autour de ce projet propose de lui donner pour support la résolution suivante :

PARCE QUE LA PRODUCTION DE VIANDE IMPLIQUE DE TUER LES ANIMAUX QUE L'ON MANGE,

PARCE QUE NOMBRE D'ENTRE EUX SOUFFRENT DE LEURS CONDITIONS DE VIE ET DE MISE À MORT,

PARCE QUE LA CONSOMMATION DE VIANDE N'EST PAS UNE NÉCESSITÉ,

PARCE QUE LES ÊTRES SENSIBLES NE DOIVENT PAS ÊTRE MALTRAITÉS OU TUÉS SANS NÉCESSITÉ,

L'ÉLEVAGE, LA PÊCHE ET LA CHASSE DES ANIMAUX POUR LEUR CHAIR, AINSI QUE LA VENTE ET LA CONSOMMATION DE CHAIR ANIMALE, DOIVENT ÊTRE ABOLIS.

La conviction des personnes impliquées dans ce mouvement naissant est que la population est dès maintenant capable d'accueillir la revendication d'abolition de la viande autrement que comme une proposition aberrante ou scandaleuse. C'est, dès maintenant, une initiative recevable : une proposition dont les citoyens peuvent comprendre qu'elle relève d'une démarche sensée, même s'il faudra du temps pour qu'elle gagne un large soutien. Le débat public autour de cette initiative permettra d'exposer les raisons pour lesquelles le recours au moyen d'une interdiction légale est requis. L'arrivée de cette revendication sur la scène politique amènera à évaluer sous un jour nouveau ce qui se présente à première vue comme

une alternative à l'abolition : continuer à utiliser les bêtes à des fins alimentaires en prenant les dispositions nécessaires pour assurer leur bien-être. La réflexion suscitée par cette revendication pourrait également déboucher sur une formulation plus adéquate du lien – pressenti depuis longtemps – entre cause animale et préoccupations écologiques.

Poser l'objectif d'abolition de la viande ne conduit nullement à sous-estimer la valeur des campagnes, réflexions, actions, menées de longue date en faveur des animaux, ni à vouloir y substituer des méthodes radicalement différentes. En revanche, fixer la perspective de l'abolition devrait donner davantage de force, de sens, de cohérence, à bien des initiatives déjà en place et en inspirer quelques nouvelles.

1. À cet égard, l'action en faveur des animaux utilisés pour leur chair fait figure d'exception. Les associations luttant contre la tauromachie ne se contentent pas d'inciter le public à ne pas assister aux corridas, elles exigent leur interdiction. La défense des animaux de cirque passe par l'information du public (afin de le détourner des représentations qui les mettent en scène), mais aussi par la demande d'interdiction des cirques avec animaux. On retrouve le même schéma dans les autres domaines (fourrure, delphinariums, chasse, expérimentation...) à l'exception de la viande (même s'il existe des demandes d'interdiction de produits carnés particuliers : viande de chien, de cheval, foie gras...). Les vidéos les plus poignantes sur les conditions d'élevage et d'abattage se terminent tout au plus sur le conseil : « Devenez végétarien », sans ajouter : « Ces activités ne devraient pas exister, on doit les interdire. »

2. Erik Marcus, *Meat Market*, Brio Press, 2005.

2. UNE REVENDICATION RECEVABLE

La revendication d'abolition de la viande ne s'appuie sur rien d'autre que la morale commune : aussi bien s'agissant de ce qui est dû aux animaux que des restrictions justifiables à la liberté individuelle.

NE PAS MALTRAITER NI TUER SANS NÉCESSITÉ

La condamnation morale des mauvais traitements envers les animaux est largement partagée : il est admis qu'on ne doit pas leur infliger de souffrances inutiles, ni les tuer sans nécessité³. D'autre part, il est factuellement vrai que l'élevage, la chasse et la pêche tuent, et qu'ils infligent des souffrances considérables aux animaux. Il est factuellement vrai que les humains n'ont pas besoin de consommer des produits animaux pour vivre en bonne santé. Se passer de viande ne leur ferme pas non plus la perspective d'une vie épanouissante, ni même la jouissance des plaisirs de la table. Parce que la prémisse éthique fait partie de la morale ordinaire, et que les assertions intermédiaires qui permettent d'en déduire la conclusion sont des faits, pas des opinions, la revendication d'abolition de la viande réunit les conditions pour être reçue comme une proposition qui mérite d'être prise en considération.

LOI MORALE ET LOI LÉGALE

Le propre d'un impératif moral est d'être une prescription universelle : un énoncé sur ce qui devrait être fait par tous. Abolir la viande, c'est prendre une disposition légale afin que l'impératif moral en cause soit effectivement respecté par tous dans un de ses principaux domaines d'application. Un tel usage de la loi est difficilement envisageable lorsque s'affrontent dans la population des conceptions foncièrement incompatibles du bien. L'art du politique consiste alors plutôt à trouver des compromis permettant la coexistence pacifique entre tenants d'éthiques distinctes. Cela passe souvent par la fixation de limites à la sphère où elles peuvent prétendre s'exercer, ce qui revient à ne reconnaître à aucune d'elles le domaine d'application universel qu'elles revendiquent⁴. Mais la protection des animaux contre des pratiques qui leur nuisent gravement ne relève pas de ce cas de figure. La prescription « On ne doit pas maltraiter ou tuer des animaux sans nécessité » fait quasiment consensus. Il n'existe pas de camp significatif qui fasse de la prescription contraire une valeur essentielle (« On doit tourmenter et tuer des bêtes pour son bon plaisir »), ni aucune théorie éthique majeure qui fournisse les bases pouvant fonder pareille conclusion. Dans ces conditions, il n'est pas irréaliste d'œuvrer à ce que la « loi légale » vienne à l'appui de la loi morale.

ET LA LIBERTÉ ?

Il ne manquera pas de voix pour dénoncer un attentat liberticide. Celles-là même qui se sont élevées alors que la revendication d'abolition de la viande n'était portée par personne. Mais combien de temps l'épouvantail du coup de force fomenté par une minorité peut-il faire illusion et empêcher que le débat ait lieu sur le fond ? Les initiateurs de ce mouvement ne disposent d'aucune armée prête à écraser le peuple des carnivores. Ils n'ont ni les moyens ni l'ambition d'en lever une. Pour qu'une loi interdisant la consommation alimentaire de produits animaux puisse être adoptée et appliquée, il faut qu'une grande partie de la population d'un pays y consente. Le projet de loi ne sera examiné qu'au terme d'un processus où un nombre croissant de personnes se seront engagées activement en sa faveur.

Reste qu'établir une interdiction légale, c'est instaurer une contrainte qui s'impose à tous, et qu'un large consentement à une mesure néquivaut pas à une approbation unanime. De ce fait, il s'agit effectivement de restreindre le domaine laissé à la liberté personnelle. La démarche consistant à revendiquer une telle restriction n'en devient pas pour autant odieuse et inintelligible pour tout autre que ses promoteurs. « Ne pas infliger aux animaux des souffrances inutiles » est dérivé du précepte plus large « Ne pas nuire à autrui », combiné au fait que, les animaux étant sentants, ils font partie des « autrui » à qui il est possible de nuire. Lorsque la viande sera abolie, alors que certains seront encore réfractaires à cette mesure, il ne s'agira pas d'une victoire de la contrainte sur la liberté. Le choix n'est pas entre imposer un diktat aux carnivores récalcitrants (la contrainte) ou ne rien imposer à personne (la liberté). Il est entre contraindre ces carnivores à renoncer à une habitude sans laquelle on peut vivre et trouver plaisir à l'existence, ou continuer à contraindre des bêtes à l'enfermement, la mutilation, la séparation d'avec leurs proches, la privation de la conduite autonome de leur existence... et la mort. Parce qu'il s'agit de restreindre la liberté lorsqu'elle conduit à des comportements qui portent atteinte à la liberté, la santé, le bonheur et la vie d'autrui, on est dans le domaine où – y compris dans les cultures les plus attachées aux libertés individuelles – il est admis que les institutions peuvent (et doivent) contraindre les individus.

3. Ce précepte serait vide si on qualifiait de nécessaire tout usage des animaux dont des humains estiment tirer quelque avantage, quand bien même cela causerait un tort, si grand soit-il, aux animaux. Or, la morale est une discipline pratique : elle porte sur ce qui doit être fait. Des préceptes dénués d'implications sur notre façon d'agir n'ont pas lieu d'être énoncés. Celui proscrivant d'infliger aux animaux des souffrances inutiles a été énoncé et largement adopté. Il n'est donc pas vide.

4. Par exemple lorsqu'il s'agit d'organiser la cohabitation de religions qui ne demandent pas d'adorer le(s) même(s) dieu(x), tout en faisant chacune de l'adoration de leur(s) dieu(x) un devoir que tous devraient accomplir.

3. PRODUCTEURS, CONSOMMATEURS, CITOYENS

Pourquoi impliquer le citoyen – par une revendication d'ordre politique – dans la remise en cause de l'usage alimentaire des animaux, plutôt que de s'adresser uniquement au consommateur ?

OFFRE ET DEMANDE...

Le consommateur peut choisir d'abolir la viande dans son propre royaume (la bannir de sa propre table), ou du moins se soucier des conditions de vie des animaux dans les élevages dont proviennent les produits qu'il achète. Ces deux attitudes sont en progression numérique, mais demeurent très minoritaires. Au niveau mondial, la consommation de chair animale par habitant est en forte progression, de même que les formes d'élevage les moins respectueuses des besoins des animaux. Ainsi, la prescription « On ne doit pas maltraiter ou tuer des animaux sans nécessité » est à la fois largement approuvée et largement inopérante. Tant du côté « offre » que du côté « demande », des facteurs poussent au maintien et à l'extension du système en place.

La pêche et l'élevage sont des activités économiques qui, comme toute autre, ont leur propre logique de croissance. Elles ne se bornent pas à répondre passivement à une demande préexistante. Les évolutions techniques dans ces secteurs ont facilité la conquête de nouveaux marchés. La zootechnie a permis en quelques décennies une explosion des capacités de production et un abaissement prodigieux des prix de revient, de même que le développement de la pêche industrielle. De plus, on se trouve dans des secteurs où tant les coûts que les recettes des entreprises obéissent à des lois assez particulières. La sous-évaluation des terres ou de l'eau à usage agricole, de même que l'absence de prise en charge par les producteurs des dégradations occasionnées par leur activité sur l'environnement, abaissent les coûts qu'ils supportent. En outre, il est fréquent que les possibilités de développement des entreprises ne soient pas strictement dépendantes de leurs recettes de ventes. En effet, l'agriculture et la pêche comptent parmi les activités économiques les plus subventionnées⁵. Outre un soutien structurel, les pouvoirs publics viennent au secours des producteurs lors d'événements tels que les épizooties ou les hausses du prix des intrants.

Les consommateurs quant à eux... consomment, et ne sont qu'une minorité à être attentifs aux conditions d'élevage au moment des achats. Pourtant, une majorité d'entre eux se déclarent soucieux du bien-être animal⁶. Et le nombre de ceux qui expriment un malaise ou un désaccord concernant le fait de tuer des animaux est loin d'être négligeable. Ainsi, d'après une étude cofinancée par le ministère de l'Agriculture⁷, la réprobation de la mise à mort des animaux est déjà le fait d'une majorité de Français pour la corrida et la

chasse, et d'une minorité significative pour les animaux élevés ou pêchés. Sur un échantillon de 1000 personnes, le pourcentage de répondants se déclarant « plutôt pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec les phrases citées est le suivant :

**L'IDÉE QU'ON PUISSE TUER UN ANIMAL
AU COURS D'UNE CORRIDA VOUS PARAÎT NORMALE**

→ PAS D'ACCORD : 88 %

**L'IDÉE QU'ON PUISSE TUER UN ANIMAL
À LA CHASSE VOUS PARAÎT NORMALE**

→ PAS D'ACCORD : 52 %

**L'IDÉE QU'ON PUISSE ACHETER UNE VOLAILLE
ET L'ABATTRE SOI-MÊME VOUS PARAÎT NORMALE**

→ PAS D'ACCORD : 40 %

**L'IDÉE QU'ON PUISSE TUER UN ANIMAL
À LA PÊCHE VOUS PARAÎT NORMALE**

→ PAS D'ACCORD : 39 %

**IL EST NORMAL QUE L'HOMME ÉLÈVE DES ANIMAUX
POUR LEUR VIANDE**

→ PAS D'ACCORD : 14 %

**PAR AILLEURS, 65 % DES PERSONNES INTERROGÉES ONT
DÉCLARÉ ÊTRE D'ACCORD AVEC L'affirmation SUIVANTE :
« CELA VOUS DÉRANGERAIT D'ASSISTER À L'ABATTAGE
DES ANIMAUX. »**

5. Ainsi, au niveau mondial, les subventions à la pêche représentent environ 20 % de la valeur des prises. Pour en savoir plus : viande.info.

L'agriculture bénéficie d'un fort soutien public dans les pays développés. Ainsi, en 2007, 43 % du budget de l'Union européenne est consacré à la politique agricole commune ; à cela s'ajoutent des aides des pays membres à leurs producteurs nationaux.

6. Pour l'UE, voir l'Eurobaromètre publié en mars 2007 : https://ec.europa.eu/comfrontoffice/publicopinion/archives/ebs/ebs_270_en.pdf.

Le phénomène n'est pas limité aux pays développés. Selon une enquête effectuée par IFAW en Chine, Corée du Sud et Vietnam, 90 % des sondés estiment que « Nous avons le devoir moral de minimiser la souffrance » et une majorité d'entre eux souhaite la mise en place d'une législation protégeant les animaux : <http://news.bbc.co.uk/2/hi/science/nature/4357527.stm>.

7. Geneviève Cazes-Valette, *Le Rapport à la viande chez le mangeur français contemporain*, groupe ESC-Toulouse/CCIT, octobre 2003-novembre 2004, page 345.

LES PAROLES ET LES ACTES

Quatorze pour cent des sondés déclarent ne pas trouver normal qu'on élève des animaux pour leur viande, alors qu'eux-mêmes consomment le produit des abattoirs⁸. Il n'empêche que le jugement qu'ils portent est réel ; il peut servir de point d'appui en faveur d'un changement. Ce type de contradiction entre les paroles et les actes n'a rien d'exceptionnel. Aujourd'hui, une majorité d'humains exprime une inquiétude face au réchauffement climatique ou à l'épuisement des énergies fossiles et souhaite sincèrement qu'on trouve des remèdes. Seule une partie négligeable d'entre eux prend l'initiative de changer significativement ses habitudes de consommation afin de préserver l'environnement. En revanche, quand des politiques sont mises en œuvre dans ce domaine, elles sont généralement comprises et acceptées, y compris quand elles induisent des contraintes nouvelles⁹.

L'explication de ces attitudes apparemment contradictoires mobilise beaucoup plus de données qu'on ne peut en explorer ici. Mentionnons une piste parmi d'autres au travers d'un exemple.

L'impératif moral dicte : « Agis comme tous devraient le faire dans les mêmes circonstances. » À l'automobiliste surpris à se garer sur une place réservée aux handicapés et qui plaide que cet acte isolé ne fera pas grand mal, on lancera le reproche : « Et si tout le monde faisait comme vous ? »

Un principe de conduite ordinaire conseille : « Agis en tenant compte de ce que font les autres. »

Le respect des places de stationnement réservées aux handicapés est l'option qui sera facilement choisie dans une société où l'usage est déjà établi de les laisser libres. Si au contraire tout le monde se permet de s'y garer, le réflexe dominant sera : « Pourquoi irais-je me fatiguer à chercher un stationnement dix rues plus loin alors que cette place sera prise dans 30 secondes par un autre automobiliste valide ? » Ou bien on se laissera simplement guider par l'habitude d'utiliser ces emplacements-là comme des places ordinaires. Seuls les automobilistes les plus sensibilisés aux difficultés des personnes à mobilité réduite ne céderont pas à la tentation de ne compter pour rien la probabilité (effectivement non nulle) que, pour une fois, ce soit un handicapé qui bénéficie de la place s'ils la laissent libre. Ou bien, sans calcul des conséquences, ils seront simplement arrêtés par le sentiment de malaise qu'ils éprouvent face à un geste qui exprime l'indifférence envers des personnes vulnérables. Mais une majorité ne se contraindra pas de sa propre initiative à faire ce que pourtant elle jugerait bon que tous fassent si on lui demandait d'exprimer une opinion sur le sujet.

Concernant l'usage alimentaire des animaux, les pratiques de consommation en vigueur exigent une maltraitance et une tuerie massives des bêtes. Se démarquer des comportements dominants dans la société (et sortir de

ses propres routines) a un coût qui, sans être terriblement élevé, n'en est pas moins réel. Parallèlement, il est tentant de se rassurer sur l'innocuité de sa

**POURQUOI IRAIS-JE ME FATIGUER
À CHERCHER UN STATIONNEMENT
DIX RUES PLUS LOIN ALORS
QUE CETTE PLACE SERA PRISE
DANS 30 SECONDES PAR UN AUTRE
AUTOMOBILISTE VALIDE ?**

**QU'EST-CE QUE ÇA CHANGERAIT
AU SORT DES POULETS QUE
JE NE N'ACHÈTE PAS CE POULET-CI
ALORS QU'ILS SONT PRODUITS
PAR CENTAINES DE MILLIONS ?**

l'apostrophe « Et si tout le monde faisait comme vous ? » puisque, justement, tout le monde est occupé à faire comme vous.

IMPLIQUER LE CITOYEN

Imaginons qu'on soumette aux Français la question : « Voulez-vous qu'on mette fin à l'élevage et l'abattage des animaux ? » On peut supposer qu'une partie de ceux qui déclarent ne pas être d'accord avec l'idée qu'il est normal d'élever les animaux pour leur viande¹⁰ hésiterait à participer par son vote à la pérennité de l'élevage. Et comment réagiraient ceux qui avouent leur malaise à l'idée d'assister à la mise à mort des animaux face à la responsabilité de choisir entre la cessation ou la poursuite des abattages ? À la différence de ce qu'ils font au supermarché, ils ne seraient plus dans le rôle de consommateurs mais dans celui de citoyens, en position de se prononcer sur ce qui s'imposera à tous. Il est moins facile alors d'éviter la réflexion consciente sur la question posée pour n'appliquer qu'une routine, et impossible de se soustraire au choix de ce qu'on juge être bien en invoquant le poids insignifiant de nos propres comportements de consommation, puisque dans ce cas la décision prise vaudra pour la collectivité tout entière. De ce fait même par contre, les craintes qu'inspire le risque de margi-

8. Du moins est-ce le cas de la majorité d'entre eux : les végétariens ne représentent que 1,2 % des 1 000 personnes interrogées pour ce sondage.

9. On retrouve un phénomène semblable dans d'autres domaines (jugements contradictoires avec les comportements individuels et acceptation de la mise en œuvre de politiques conformes aux jugements exprimés) : sécurité routière, santé publique, aide aux plus démunis...

10. Quatorze pour cent de la population selon l'estimation fournie par le sondage cité plus haut.

nalisation sociale en cas d'adoption d'un mode de consommation différent de celui de son entourage n'ont plus lieu d'être.

Combien d'humains exigeraient que l'on reprenne le massacre après qu'il ait été interrompu et qu'ils aient réorganisé leurs vies sans égorger ni asphyxier d'animaux pour s'en nourrir ? Si nous étions dans le temps d'après la viande, il est possible qu'avec des mentalités simplement similaires aux nôtres actuellement, nous ne choisirions pas d'y retourner. Il n'empêche que, partant de l'âge de la viande, le passage dans l'autre sens est difficile à accomplir.

Le projet d'abolition de la viande s'inscrit dans une démarche visant à faire en sorte que la question animale soit posée (aussi) au niveau citoyen. C'est celui où l'impératif moral a une chance d'être moins facilement enseveli sous les routines et les auto-justifications commodes lorsqu'une pratique mauvaise est généralisée : le niveau où on est amené à être conscient d'avoir à prendre une décision raisonnée.

À mesure que la question de la viande fera son entrée parmi les sujets débattus dans le champ politique, il deviendra crédible pour le public qu'il arrivera un moment où la collectivité devra choisir, et que chacun a une responsabilité dans ce choix. Un nombre croissant de personnes seront ainsi incitées à prendre position, à le dire, et se sentiront tenues de justifier leur jugement. Si ce processus s'enclenche, la tension sera alors ressentie plus fortement en cas de contradiction entre le jugement porté et le comportement personnel, et il en résultera une certaine incitation à la réduire. Si un nombre croissant de personnes expriment ouvertement la position jusqu'ici muette « je ne trouve pas normal que l'homme élève (ou pêche) des animaux pour leur viande », il y aura davantage de personnes qui limiteront ou supprimeront leur propre consommation d'animaux. La vocation d'exemplarité de telles attitudes deviendra plus évidente si le débat « pour ou contre l'abolition de la viande » a réussi à se faire une place dans la vie politique. Le choix de ces consommateurs sera clairement compris comme un boycott et non comme l'expression de quelque orientation particulière en matière de diététique ou gastronomie. La progression de ceux qui mettent les actes en accord avec les paroles aidera à son tour à renforcer la crédibilité d'une évolution vers une interdiction de la consommation de chair animale. Il en résultera aussi un développement de l'attitude de consentement passif à l'abolition : celle de personnes qui, sans prendre l'initiative de changer leur comportement individuel, seront prêtes à admettre la mesure comme bonne ou acceptable une fois qu'elle sera adoptée.

Au total, l'évolution des positions affichées dans la vie citoyenne et celle des comportements de consommation se renforceront mutuellement.



LES DÉBUTS DU MOUVEMENT EN FRANCE

Le thème de l'abolition de la viande a été débattu pour la première fois en août 2005 dans le cadre des Estivales de la question animale : question-animale.org.

La réflexion s'est prolongée sur un blog personnel : abolitionblog.blogspot.com.

4. ASSURER L'AVENIR DES ANCIENS TRAVAILLEURS DE LA VIANDE

Inscrire la disparition de la viande dans un processus politique fera surgir la question du sort des personnes qui vivent de l'élevage ou de la pêche. On sera amené à se soucier de leur reconversion, et au besoin à la faciliter par des politiques publiques.

TRAVAILLEURS DES USINES À VIANDE

La plus grande partie de la production est aujourd'hui effectuée sur le modèle industriel. Les emplois offerts sont pour la plupart peu ou non qualifiés, physiquement et psychologiquement pénibles. On y rencontre chez les salariés une forte rotation du personnel et une concentration des populations défavorisées en termes d'accès à l'emploi. Il arrive que des actes de cruauté délibérée soient perpétrés envers les animaux¹¹, mais, pour l'essentiel, la violence qu'exercent ces travailleurs est inhérente à l'organisation et à la finalité du travail. Ils ne peuvent pas accomplir les tâches qui leur incombent autrement qu'en négligeant, maltraitant ou tuant des animaux. Certains peuvent y être indifférents ; ce n'est pas la règle générale. Les employés préposés à ces tâches ressentent la brutalité de l'univers où ils travaillent, et la difficulté de s'endurcir pour supporter ce qu'ils doivent faire. Ils s'effraient parfois de leur propre désensibilisation quand ils en arrivent à faire machinalement ce qui au début leur semblait répugnant. « Vous finissez par débrancher toutes les émotions. Rien ne peut plus vous importer sinon vous risquez d'ouvrir les vannes qui retiennent tous ces sentiments négatifs que vous ne pouvez vous permettre de ressentir, tout en continuant à faire ce travail » raconte Virgil Butler, ancien employé d'un grand abattoir de poulets aux États-Unis¹².



Cette même perception refoulée, mais toujours présente, s'exprime dans ces propos recueillis auprès de travailleurs dans des élevages industriels de cochons en France¹³ :

“ Je suis devenue plus dure. [...] Les petits cochons, la première année, on les regarde. Le petit porcelet qui dort, on le regarde... [...] Au départ, on est un peu comme les citadins qui voient un cochon pour la première fois, puis bon, je suis pas éleveur, je suis salariée... Un cochon qui meurt, c'est embêtant, mais on va pas pleurer quoi. On se laisse plus aussi faire. Je sais que si je fais une erreur, moi on ne me fera pas de cadeaux.

Y'a des cadavres tous les jours. Des fois c'est des maladies, des fois y'a des problèmes respiratoires ou des problèmes digestifs, des fois en maternité, c'est les petits qui survivent pas ou les mères qui les écrasent, y'a plein de causes...

Non, les trois ou quatre premiers mois, je le faisais pas [tuer les porcelets les plus faibles¹⁴], je préférerais les laisser claquer tout seuls. Mais bon, des fois ils mettent deux jours... Alors je me dis non, je vais abréger quand même les souffrances. Moi j'aimerais pas rester comme ça si je peux plus rien faire. Végéter comme ça, je pourrais pas, je pourrais pas me laisser comme ça... Alors je me suis décidée quand même à les tuer, parce que... mais bon... Je pleure plus maintenant quand je le fais. Je suis habituée, mais j'ai eu du mal.

”

11. Pour une hypothèse sur les facteurs psychologiques poussant à la cruauté, on peut lire Philippe Laporte, « Il n'y a pas d'exploitation animale sans sadisme », *Cahiers antispécistes* n° 15-16, avril 1998, www.cahiers-antispécistes.org/spip.php?article127.

12. Virgil Butler, « Dans le crâne d'un tueur », *Cahiers antispécistes* n° 23, www.cahiers-antispécistes.org/spip.php?article239.

13. Enquête effectuée par Jocelyne Porcher. Les citations proviennent de son intervention intitulée « Écrasement de la sensibilité des travailleurs dans les systèmes industriels de productions animales » au colloque « Homme et animal : de la douleur à la cruauté », Paris, 10 octobre 2007.

14. Les employés des élevages sont régulièrement amenés à tuer des porcelets du fait de la mise au point de souches très prolifiques de cochons. Les truies donnent couramment naissance à plus de porcelets qu'elles ne peuvent en nourrir et, dans ce cas, les employés des élevages n'ont pas le temps de prodiguer aux petits cochons les soins qui leur permettraient de survivre.

PETITS PRODUCTEURS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

À l'autre extrémité des modèles de production, la pêche et l'élevage pratiqués avec un capital faible ou nul constituent une ressource pour de nombreuses familles des pays pauvres. Ainsi l'élevage (d'animaux terrestres) représente environ 1,4 % du produit intérieur brut mondial (en 2005) alors qu'il est pratiqué par 1,3 milliard de personnes¹⁵. Ce contraste entre une contribution modeste à la valeur de la production mondiale et une contribution énorme à l'emploi tient au fait que l'essentiel de la production (donc du nombre d'animaux élevés et abattus) est réalisé par une agriculture intensive employant peu de main-d'œuvre, tandis qu'à l'autre bout du spectre, on trouve d'innombrables élevages à productivité très basse, qui le plus souvent ne constituent qu'une activité parmi d'autres pour leurs propriétaires. L'élevage est alors typiquement une activité des plus démunis¹⁶. Il ne requiert pas de formation, demande très peu de capital et, dans certaines régions, n'exige pas la location ou la possession de terres (petite basse-cour domestique, usage de terres communes pour le pâturage...). On retrouve le même phénomène concernant la pêche : le revenu de 120 millions de personnes dépend (le plus souvent partiellement) de la pêche, là encore avec une forte proportion (en termes d'emploi) de pêche artisanale pratiquée par des populations pauvres.

TRAVAILLER À RUINER DES VIES

Les « productions animales » constituent un sommet de l'activité économique absurde : détruire des myriades de vies par une prédation organisée à grande échelle (pêche) ou faire naître par milliards des bêtes réduites en esclavage afin de les tuer (élevage), souvent dans la négligence la plus extrême des intérêts des animaux concernés. La résolution précitée exige l'abolition de la viande pour cette seule raison. Ses rédacteurs entendent marquer de la sorte que les torts immenses causés aux victimes de cette boucherie sont une raison suffisante pour y mettre un terme. Si par ailleurs on analyse cette activité au regard des seuls besoins humains, il s'avère qu'elle est globalement inefficace, voire nocive :

Sur le plan alimentaire, les produits de l'élevage ont contribué en moyenne pour 17 % à l'apport énergétique et pour 33 % à l'apport de protéines en 2003 [...]. Il y a de grandes différences entre les pays et groupes de pays, avec une consommation de viande qui s'étage de 5 kg par personne et par an en Inde à 123 kg aux États-Unis. [...] Sur le plan sanitaire, les produits de l'élevage sont une catégorie d'aliments plus susceptible que d'autres d'être pathogène. Ils peuvent transmettre des maladies des animaux aux humains (zoonoses). L'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE) considère que pas moins de 60 % des agents pathogènes humains sont d'origine animale. [...] Les animaux d'élevage consomment 77 millions de tonnes de protéines contenues dans des aliments qui pourraient être utilisés pour nourrir des

humains, tandis que seulement 58 millions de tonnes de protéines sont contenues dans les aliments issus de l'élevage. En termes d'apport énergétique, la perte relative est beaucoup plus élevée¹⁷.

ACCOMPAGNER LA RECONVERSION DES TRAVAILLEURS DE LA VIANDE

Si la viande n'est pas nécessaire pour pourvoir à l'alimentation humaine, elle est aujourd'hui nécessaire à assurer un revenu aux travailleurs qui la produisent. Il n'est pas éthique de soutenir une activité simplement parce qu'elle procure des emplois. (Faudrait-il entraver les efforts de prévention des maladies ou des guerres pour préserver l'emploi dans les industries pharmaceutique ou de l'armement ?) Il est en revanche réaliste – et éthique – de se soucier de l'avenir de ceux qui aujourd'hui gagnent leur vie grâce aux productions animales quand on entreprend d'y mettre un terme.

Des millions de familles pauvres n'abandonneront pas l'élevage ou la pêche si cela implique pour elles de passer de la grande à l'extrême misère. Cet abandon devient réalisable si, parallèlement, on élabore des politiques leur permettant de développer d'autres activités. Des mesures incitatives peuvent également s'avérer nécessaires pour faciliter l'acheminement de produits végétaux vers des zones qui n'en produisent ou n'en importent pas suffisamment pour pourvoir à l'alimentation des populations humaines.

Il convient d'ajouter qu'indépendamment de l'abolition de la viande, l'activité des petits producteurs pauvres est déjà compromise. La disparition accélérée prévisible des micro-exploitations résulte de leur non-viabilité économique au regard des évolutions actuelles de l'agriculture. Le contrecoup social ne peut être évité que par des politiques visant à développer des emplois dans d'autres secteurs (voir ci-après encadré reproduisant l'analyse de la FAO).

Lorsque la pêche, l'élevage et leurs activités dérivées s'insèrent dans un tissu économique plus riche, le déclin de ces secteurs n'a pas de conséquences négatives à terme. Bien des filières ont disparu dans le passé : la demande se réoriente vers d'autres productions qui, elles aussi, procurent des emplois. Il n'en reste pas moins que les difficultés économiques liées à la disparition de la viande sont concentrées sur des populations particulières (et souvent des zones géographiques particulières où cette activité est importante), créant chez elles la peur d'être plongées dans l'insécurité. Par ailleurs, les emplois qui disparaissent ne sont pas forcément aussitôt compensés par de nouveaux

15. FAO, *Livestock's Long Shadow – Environmental Issues and Options*, 2006, p. 271, <http://www.fao.org/3/a-a0701e.pdf>.

16. Parmi les personnes dont le revenu dépend (partiellement ou totalement) de l'élevage, on compte presque 1 milliard de personnes dont le revenu quotidien est inférieur à 2 \$ US. FAO, *Livestock's Long Shadow*, op. cit., p. 268.

17. FAO, *Livestock's Long Shadow*, op. cit., p. 269-270.

QUELQUES DONNÉES SUR LA PÊCHE

Dans un document publié en 2007, la FAO estime à 120 millions le nombre de personnes dont le revenu dépend (au moins partiellement) de la pêche. Elle ne chiffre cependant qu'à 27 millions (en 2000) le nombre de pêcheurs dans le monde.

Sources :

www.fao.org/waicent/search/2_dett_fao.asp?strLang=es&pub_id=148994
www.fao.org/docrep/005/y7300e/y7300e04.htm#P424_25152

La contribution de la pêche à l'alimentation humaine est en moyenne modeste comparée à celle de l'élevage (avec de fortes disparités régionales). La consommation apparente de poissons, mollusques et crustacés est de 16,2 kg par habitant et par an (en 2002) au niveau mondial, dont seulement les 2/3 proviennent de la pêche (le reste étant issu de l'aquaculture).

Source :

www.greenfacts.org/en/fisheries/#4

Il en ressort qu'en 2000, la pêche ne fournit que 24 % du tonnage total de chair animale produite, et seulement 9 % du tonnage global de productions animales (chair + lait + œufs). Ces chiffres surestiment la part de la pêche dans la fourniture de chair consommable.



emplois, créant le risque d'une période de baisse (ou moindre croissance) des revenus et de la demande. Même quand ces délais d'ajustement sont absents, les emplois détruits et les emplois créés pèsent d'un poids inégal sur le terrain social. Les premiers sont occupés par des individus déterminés, qui résistent à une détérioration redoutée de leur situation, les seconds par des individus indéterminés, qui ne peuvent faire pression pour que leur sort s'améliore. Cette même asymétrie pèse sur la perception qu'à l'opinion publique de telles évolutions : on s'identifie plus facilement à des personnes repérables, qui manifestent leur inquiétude face à un événement que chacun redoute (la perte de l'emploi et du revenu afférent), qu'aux bénéficiaires inconnus des emplois créés et à la souffrance, rendue largement invisible, des animaux élevés ou pêchés. C'est pourquoi on réussira d'autant mieux à sortir nos sociétés de l'âge de la viande qu'on s'emploiera à éviter que le débat public ne s'enlise sur la fausse alternative « sauver l'emploi ou sauver les animaux ». Le sort des travailleurs liés à l'élevage ou la pêche est une question dont doivent se saisir des partisans de l'abolition de la viande, en se souciant de concevoir, proposer, revendiquer des mesures pour que leur avenir soit assuré. C'est une des raisons pour lesquelles la question de la viande doit être posée au niveau politique. La transition vers une économie d'où les productions animales auront disparu se fera dans de meilleures conditions pour les travailleurs concernés si sont mobilisés à cet effet des moyens dont dispose la puissance publique en termes d'aménagement du territoire, de politiques de formation et d'aides financières de divers ordres.

21 Cette attention au devenir des travailleurs de la viande ne résulte pas uniquement de l'obligation de tenir compte du poids disproportionné qu'exerce sur l'opinion l'état des choses existant par rapport à ce qui relèverait d'un jugement équilibré. Il n'y a pas lieu de raisonner en termes de concessions nécessaires de l'éthique au réalisme, parce qu'il n'y a pas réellement conflit entre les deux. Il est juste que l'ensemble des citoyens (contribuables) soient sollicités pour faciliter les ajustements économiques nécessaires, au lieu que les coûts de la transition soient concentrés sur ceux qui ont été les exécutants d'une production qui était commanditée par tous. On choisit autant (ou aussi peu) sa consommation que son emploi. Et surtout : l'abolition de la viande s'inscrit dans un mouvement vers une civilisation plus attentive aux besoins de tous les êtres sentants. Il ne s'agit pas d'instaurer un spécisme inversé où l'on perdrait de vue que les humains eux aussi sont sensibles. Considérer qu'il est du devoir de la collectivité, par la médiation des institutions publiques, de veiller à ce que les anciens travailleurs de la viande trouvent une place convenable dans une société devenue moins violente sera un témoignage de la réalité de cette évolution. Ce sera aussi un signe qui aidera à en finir avec une peur qui fait obstacle à l'émergence d'une attitude plus juste et plus généreuse envers les bêtes : la peur que la fin de l'humanisme¹⁸ coïncide avec la remise en cause des dispositifs et valeurs qui ont permis (un peu) de pacifier et de rendre plus solidaires les relations entre humains.

L'AVENIR DES PETITS ÉLEVAGES SELON LA FAO

22 *Les tendances actuelles de changement structurel impliquent la probable disparition, à rythme accéléré, des petits éleveurs dans les pays en développement comme dans les pays développés. Cette tendance est probablement destinée à persister même quand des mécanismes institutionnels appropriés, tels que les coopératives et la production sous contrat peuvent être utilisés pour connecter les petits éleveurs à l'agrobusiness qui lui s'accroît et se modernise. De tels mécanismes sont importants pour amortir l'impact social du changement structurel. Toutefois, sachant que beaucoup de personnes pauvres s'engagent dans les activités d'élevage faute d'alternative plutôt que par choix, la faillite des petits éleveurs pourrait ne pas toujours être un mal. C'est déjà ce qui se passe dans les pays de l'OCDE ; en général, ce n'est pas considéré comme un problème, et des possibilités d'emploi adéquates existent en dehors de ce secteur. Toutefois, cela devient un problème social majeur si de telles possibilités d'emploi n'existent pas dans d'autres secteurs ; il faut alors mettre en place des filets sociaux de sécurité. Les politiques qui tentent de contrecarrer la tendance de changement structurel, en faveur des petits élevages familiaux, s'avéreront coûteuses. Comme le montre l'exemple de la politique agricole européenne, il se peut qu'elles ne servent qu'à ralentir le processus et peut-être même échouent à le faire. La question cruciale sera de trouver des solutions pour que les personnes concernées puissent trouver un moyen de gagner leur vie en dehors du secteur de l'élevage ou de l'agriculture.*

Source : FAO, *Livestock's Long Shadow*, op. cit., p. 283.

18. Au sens étymologique d'anthropologie aigüe, celle qui dans le même mouvement exalte l'homme et dévalorise les autres animaux.

5. LA VIANDE AVEC GARANTIE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL : UNE ALTERNATIVE À L'ABOLITION ?

« Il n'y a pas de mal à manger de la viande du moment que les animaux sont bien traités. » Telle est l'opinion la plus fréquemment affichée. C'est celle que les consommateurs de chair animale ressentent comme cohérente avec leur propre pratique : « Ce qu'il faut, c'est éviter la souffrance. » De sorte que, tout naturellement, le débat s'engage comme si l'alternative était entre traiter plus « humainement » les animaux mangés, ou bien abolir la viande, la première option étant majoritairement jugée plus raisonnable.

Une fois le problème posé en ces termes, la discussion se limite à la question de savoir s'il est permis ou pas de tuer des animaux pour s'en nourrir, si oui ou non leur donner la mort est un acte moralement anodin. Nous ne développerons pas ce point ici¹⁹. Au demeurant, il est douteux que l'issue du débat sur l'acte de tuer se jouera uniquement sur la confrontation de raisonnements éthiques relatifs à sa légitimité. Le plébiscite par les consommateurs de viande de l'élevage dans le bien-être devrait coïncider rationnellement avec la position selon laquelle tuer sans douleur un animal qui a mené une vie plaisante est un acte neutre. Mais en l'occurrence, la rationalité a le parfum d'une rationalisation défensive, qui ne préserve pas totalement ses auteurs du sentiment négatif qu'inspire la tuerie organisée des animaux. Il se pourrait par conséquent que le basculement de l'opinion sur ce sujet dépende largement de ce qui pourra être fait pour mettre fin à l'invisibilisation des opérations de mise à mort. Comme le note Claude Fischler (sociologue, directeur de recherche au CNRS) :

La « filière viande » a une difficulté : il y a certains aspects que, littéralement, on ne peut pas montrer et que l'on ne veut pas voir. Pas même quand les installations sont les plus modernes et que le « bien-être animal » est pris en compte. Une émission de télévision a montré récemment un abattoir moderne, où les animaux sont traités avec soin. On leur diffuse de la musique et ils sont sous des « brumisateurs » d'eau. Les personnes à qui j'ai demandé de commenter cette séquence m'ont souvent dit qu'elles l'avaient trouvée malgré tout choquante. Ce n'est donc pas seulement, semble-t-il, la cruauté du traitement infligé aux animaux qui frappe. Il s'agit de quelque chose de plus profond, qui rend l'idée même de l'abattage difficile à accepter, en particulier de l'abattage en masse²⁰.

EN RÉALITÉ, LES DEUX OPTIONS – « ABOLIR LA VIANDE » OU « CONTINUER À MANGER DES ANIMAUX EN VEILLANT À LEUR BIEN-ÊTRE » – NE SE DISTINGUENT PAS SEULEMENT PAR LA QUESTION DE LA MISE À MORT. IL Y A ENTRE ELLES UNE AUTRE DIFFÉRENCE D'ORDRE PRATIQUE :

L'OPTION « ÉLEVAGE DANS LE BIEN-ÊTRE » N'EST PAS DISPONIBLE.

En réalité, les deux options – « abolir la viande » ou « continuer à manger des animaux en veillant à leur bien-être » – ne se distinguent pas seulement par la question de la mise à mort. Il y a entre elles une autre différence cruciale. Cette différence est d'ordre pratique : l'option « élevage dans le bien-être » n'est pas disponible. Il n'y a aucune trajectoire plausible qui, partant de l'état actuel des choses, conduise à une généralisation des élevages assurant le confort physique et psychique aux animaux.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE VIANDE

De 1950 à 2005, la production annuelle des pêcheries (hors aquaculture) a été multipliée par cinq, passant de 19 à 95 millions de tonnes²¹. En 2002, 72 % des « ressources halieutiques » étaient exploitées plus rapidement qu'elles ne pouvaient se reproduire²².

Concernant les animaux d'élevage, la production de viande d'animaux terrestres a plus que quintuplé en un demi-siècle (1950-2000), passant de 45 à 233 millions de tonnes²³ par an. Sur la seule période 1990-2002, la quantité de viande consommée a crû de 32 % en tonnes et de 12 % par habitant²⁴. En 2002, la consommation de viande (d'animaux terrestres) par habitant s'établit à 40 kg par an en moyenne²⁵. Les projections effectuées par la FAO à l'horizon 2015 et 2030 prévoient la poursuite d'un rythme de croissance soutenu de la production :

Entre 2007 et 2016, selon les perspectives communes FAO-OCDE, la production mondiale de viande devrait ainsi augmenter de 9,7 % pour le bœuf, de 18,5 % pour le porc et de 15,3 % pour le poulet. Principalement en Inde, en Chine et au Brésil. D'ici à 2050, la production de viande pourrait même doubler, passant de 229 millions de tonnes au début des années 2000 à 465 millions²⁶.

Tant en niveau absolu qu'en taux de variation, on observe de fortes dispari-

19. Qu'on n'y voie aucun dédain de notre part vis-à-vis de la réflexion éthique sur l'acte de tuer ou sur le « droit à la vie », mais nous préférons mettre l'accent sur ce qui n'est pas examiné quand la discussion se concentre sur ce problème.

20. « Le consommateur partagé », entretien avec Claude Fischler, in Monique Paillat (éd.), *Le Mangeur et l'Animal. Mutations de l'élevage et de la consommation*, Éditions Autrement, juin 1997, p. 145.

21. FAO, www.fao.org/fi/website/FIRetrieveAction.do?dom=topic&fid=16073.

22. Pour en savoir plus : viande.info.

23. Staff Writers, « Mankind Benefits from Eating less Meat », *Terra Daily*, 18 avril 2006, phys.org/news/2006-04-mankind-benefits-meat.html.

24. INRA, « La consommation de produits carnés », *Productions animales*, n° 16, 2003.

www6.inra.fr/productions-animales/2003-Volume-16/Numero-5-2003/La-consommation-des-produits-carnes.

25. earthtrends.wri.org/ (reprent des statistiques de la FAO).

26. Laetitia Clavreul, « Le vrai faux déclin de la viande », *Le Monde*, 23-24 septembre 2007, p. 16.

tés selon les régions du monde²⁷. Au cours des dernières années, la consommation par habitant tend à croître lentement ou à se stabiliser dans les pays les plus développés, elle régresse dans une partie de l'Afrique, tandis que l'essentiel de la croissance est imputable à quelques pays tels que la Chine ou le Brésil (en 2005, ces deux pays représentent à eux seuls plus de 60 % de la production de viande du groupe des pays en développement, dont 49 % uniquement pour la Chine²⁸). L'augmentation du nombre d'animaux tués est beaucoup plus forte que celle de la production mesurée en tonnes puisque les élevages dont le développement est le plus rapide sont ceux d'animaux de petite taille (les volailles).

L'élevage d'animaux aquatiques connaît une expansion encore plus forte puisque de 1950 à 2005, la production est passée de 639 000 tonnes à 63 millions de tonnes²⁹. Là encore, il s'agit d'animaux de petite taille et de surcroît particulièrement oubliés des dispositions relatives au bien-être tant pour les conditions d'élevage que de mise à mort.

LOIS ET LABELS

Deux facteurs procurant une protection partielle à des animaux d'élevage connaissent une certaine progression.

Le premier consiste en l'adoption de dispositions légales dans quelques États ou groupes d'États qui restreignent ou interdisent des pratiques particulières : ici le gavage des palmipèdes, là l'immobilisation des truies dans des cages minuscules ou la castration à vif des porcelets, ailleurs l'isolement des veaux dans des cases où ils ne peuvent pas se retourner... Pour appréciables qu'elles soient, ces avancées restent limitées. Quand elles touchent une industrie largement implantée sur le territoire concerné, elles se heurtent à une résistance des filières de production qui conduit à un affadissement notable des quelques mesures envisagées, à des délais conséquents dans l'adoption puis l'entrée en vigueur des dispositions protectrices, souvent à des sursis dans les délais, et à une diligence modérée dans la vérification du respect des réglementations et l'infliction de sanctions aux contrevenants.

25

De telles dispositions constituent des progrès parce qu'elles tendent à mettre fin à tel ou tel élément particulièrement douloureux ou stressant

27. Consommation moyenne par habitant et par an en 2002 : 28 kg dans les pays en développement et 78 kg dans les pays développés (avec des disparités fortes à l'intérieur des deux groupes). Source : FAO, *Livestock's Long Shadow*, op.cit. Pour des statistiques complémentaires par groupes de pays, voir A. W. Speedy, « Global Production and Consumption of Animal Source Foods », *The Journal of Nutrition*, novembre 2003, doi.org/10.1093/jn/133.11.4048S.

28. FAO, *Livestock's Long Shadow*, op. cit.

29. FAO, www.fao.org/fi/website/FIRetrieveAction.do?dom=topic&fid=16073.



26

dans l'existence de certains animaux. Mais des mesures si ponctuelles, adoptées et appliquées avec une telle lenteur, ne sont pas de nature à conduire à un état de bien-être pour les animaux. Il ne s'agit que d'aménagements parcellaires de l'élevage intensif, un mode d'élevage conçu pour obtenir une production maximale dans un minimum de temps, et avec un minimum d'espace et de main-d'œuvre, quoi qu'il en coûte aux animaux.

Le second facteur qui procure quelque protection aux animaux destinés à la consommation alimentaire réside dans le développement de labels attribués aux élevages qui respectent un certain cahier des charges, comprenant entre autres des obligations relatives au traitement des animaux. Ces types d'élevages, responsables d'une partie minoritaire de la production, coexistent avec ceux produisant de la viande moins chère sans aucune garantie pour les animaux (autre que les réglementations de base abordées précédemment). Le plus souvent, les labels sont mis au point par des groupements de producteurs ou de distributeurs³⁰, parfois avec le soutien actif d'associations animalistes³¹ (certaines d'entre elles élaborant leurs propres critères et labels). Ce sous-ensemble des élevages offre, dans les pays où il existe, des conditions de vie meilleures aux animaux à certains égards. Il reste cependant éloigné de l'image idyllique de la ferme où les animaux gambadent librement dans de vastes espaces, jouissent des rapports sociaux qui leur conviennent, disposent d'abris spacieux et douillet, et sont transportés et abattus en douceur³².

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL GÉNÉRALISÉ : UN FUTUR ILLUSOIRE

Le mouvement pour l'abolition de la viande n'a pas pour but de dénigrer les progrès accomplis *via* des dispositions légales, ni de contester que les consommateurs de produits animaux qui choisissent certains labels causent moins de tort aux bêtes que les autres. Il a par contre vocation à montrer qu'il est utopique d'imaginer qu'on puisse un jour arriver à offrir une vie décente et une mort sans souffrance aux milliards d'animaux tués chaque année dans le monde pour l'alimentation humaine. La poursuite de la consommation carnée, dans des conditions garantissant une bonne vie et une bonne mort à l'ensemble des animaux mangés, est un futur mythique. Ce mythe doit être détruit parce que la fausse promesse de cet avenir fait d'élevages radieux permet de laisser perdurer les atrocités sans nombre imputables à la viande ; elle pousse à différer indéfiniment les décisions nécessaires pour y mettre un terme.

La solution serait de mettre fin à l'élevage concentrationnaire qu'a permis la zootechnie pour instaurer un élevage extensif où les animaux jouiraient du plein air et de déplacements libres dans des espaces verdoyants ? Mais où sont les espaces disponibles pour y laisser vaquer d'innombrables ani-

maux autrement qu'à de très hautes densités ? Où mettra-t-on les villes, les routes, les cultures ?

La solution serait d'évoluer vers des élevages employant un personnel bien formé à la connaissance des besoins des animaux et capable d'en assurer le suivi attentif ? Mais comment un éleveur qui produit de la viande de poulet avec des milliers d'oiseaux pourrait-il, avec la meilleure bonne volonté du monde, leur offrir des conditions de vie correctes ? Comment pourrait-il, par exemple, soigner les animaux malades alors qu'il n'a même pas le temps de passer chacun en revue du regard chaque jour ? Ou alors combien de millions de personnes supplémentaires faudrait-il payer pour s'occuper correctement des animaux ? Par combien faudrait-il en conséquence multiplier le prix de la viande ? Et jusqu'à quel point peut-on espérer du consumma-

IL EST UTOPIQUE D'IMAGINER QU'ON PUISSE UN JOUR ARRIVER À OFFRIR UNE VIE DÉCENTE ET UNE MORT SANS SOUFFRANCE AUX MILLIARDS D'ANIMAUX TUÉS CHAQUE ANNÉE DANS LE MONDE POUR L'ALIMENTATION HUMAINE.

teur qu'il achète une telle viande à prix d'or tant que d'autres élevages, d'ici ou d'ailleurs, proposeront de la viande bon marché obtenue dans des conditions pitoyables ? Jusqu'à quel point les éleveurs peuvent-ils laisser se former l'attachement qui découle de soins attentifs prodigués à leurs animaux, alors que ce même

attachement leur rend pénible de les destiner à la mort ? Jusqu'à quel point peuvent-ils négliger que ces soins ont un coût qui affecte la rentabilité de leur entreprise ? Est-il aisé pour eux de considérer les animaux à la fois comme des êtres sensibles placés sous leur protection et comme des marchandises dont dépend leur revenu ?

La solution serait d'instaurer une réglementation stricte qui ne laisserait en activité que des élevages réellement respectueux du bien-être des animaux ? Comment parviendra-t-on à ce que le bien-être en question soit... le bien-être et non un simple amenuisement des pratiques les plus atroces ? Qui paiera les dizaines de milliers d'inspecteurs qui seraient nécessaires pour vérifier assidûment l'application des normes ? Et sinon, comment des animaux muets et sans défense pourront-ils faire valoir leurs droits quand bien même ils auraient été inscrits dans des textes ?

30. Un étiquetage d'origine publique pour la viande est envisagé dans le cadre de l'UE, sur le modèle de ce qui existe déjà pour les œufs.

31. Dans le cas des États-Unis, on peut consulter cet article d'Andrew Martin (« Meat Labels Hope to Lure the Sensitive Carnivore ») paru dans le *New York Times* le 24 octobre 2006 :

www.nytimes.com/2006/10/24/business/24humane.html?n=Top/Reference/Times%20Topics/Subjects/M/Meat.

32. Pour la France, les sites de Welfarm et CIWF fournissent une information détaillée sur les améliorations que garantissent les élevages « Label Rouge », « Agriculture biologique » et « Fermier » ; ils dressent aussi le tableau des causes les plus flagrantes de mal-être qui demeurent dans ces élevages : https://welfarm.fr/pdf/labels/dossier_signes_de_qualite.pdf.

Manger moins de viande ? Ce serait assurément un progrès très notable. Mais même en divisant par dix la consommation, ce sont des milliards d'individus qui resteraient sacrifiés chaque année. C'est un mensonge que d'assurer que les sociétés humaines ont la capacité juridique, psychologique, technique, économique, de mettre en place les dispositifs permettant de tuer sans angoisse ni douleur des myriades d'animaux. C'est un mensonge d'assurer qu'elles peuvent offrir une vie décente à des animaux d'élevage plus nombreux que les humains eux-mêmes, et cela en n'y consacrant qu'une part infime de la force de travail employée à la production. Et l'on n'en est pas à diviser par dix ni même par deux la consommation carnée, on est dans un rythme de croissance tel que la souffrance épargnée par le progrès des réglementations ou par l'attention portée par certains consommateurs aux conditions d'élevage est moindre que celle ajoutée par l'augmentation annuelle de la production.

Pourtant, dira-t-on, il existe des éleveurs exemplaires. Les animaux mènent avec eux une existence enviable, même si elle est écourtée. Pourquoi ne pas séparer le bon grain de l'ivraie plutôt que de chercher à interdire tout élevage ?

Mais ce n'est pas parce qu'il n'y a jamais eu de bons maîtres ni d'esclaves heureux qu'il est préférable que l'esclavage humain ait été aboli. Il n'est même pas vrai que tous les esclaves aient connu un sort meilleur après leur libération. Néanmoins, en pratique, il s'avère que la toute-puissance des maîtres est un système gravement nocif pour la majorité de ceux placés sous leur dépendance, et qu'on ne sait pas établir les filtres qui permettraient de ne laisser en activité que les maîtres exemplaires.

De même (toujours en faisant abstraction du problème de tuer), ce n'est pas parce qu'il n'y a jamais eu de bons éleveurs qu'il faut abolir la viande. C'est parce qu'il est faux qu'on sache comment procéder pour ne laisser subsister que les bons élevages et s'assurer qu'ils le restent. Peut-être serait-il excusable de tenter de trouver le chemin vers cette sélection, si grands que soient les risques d'échec, si la pérennité de l'élevage avait des enjeux vitaux. Mais la viande n'étant pas une nécessité, il serait criminel de la laisser perdurer au nom de la recherche de cet improbable chemin.

29

Quant à la pêche, elle implique le plus souvent une lente et douloureuse agonie des animaux capturés³³. À quoi pourrait bien ressembler une pêche attentive au bien-être animal, et qui se soucie de la concevoir ?

En pratique, tant que les animaux seront des marchandises, élevés à grande échelle afin d'être vendus sur un marché où règne la concurrence, il y aura conflit entre leurs intérêts et ceux des producteurs, et les producteurs seront toujours poussés à rogner sur les coûts. [...] Les aspects psychologiques de nos choix alimentaires doivent également être pris en considération. Des agricul-



POURTANT, DIRA-T-ON, IL EXISTE DES ÉLEVEURS EXEMPLAIRES. LES ANIMAUX MÈNENT AVEC EUX UNE EXISTENCE ENVIALE, MÊME SI ELLE EST ÉCOURTÉE. POURQUOI NE PAS SÉPARER LE BON GRAIN DE L'IVRAIE PLUTÔT QUE DE CHERCHER À INTERDIRE TOUT ÉLEVAGE ?

teurs qui commencent par élever des animaux « humainement » peuvent dériver vers des pratiques plus profitables mais moins humaines ; le même type de dérive peut affecter les consommateurs. Quel degré « d'humanité » dans le traitement des animaux est suffisamment « humain » pour qu'on puisse les manger ? [How humane is humane enough to eat ?] Pour des omnivores consciencieux, la ligne de démarcation entre ce qu'il est légitime de manger et ce qui ne l'est pas est vague. Parce que nous sommes trop souvent tentés de choisir la facilité, il se pourrait bien que la meilleure façon de nous assurer de la moralité de nos comportements alimentaires soit de tracer une frontière nette excluant les produits animaux – et de la respecter³⁴.

30

33. Sur les conditions de prise des poissons, cf. la section « La pêche commerciale » dans Joan Dunayer, *Poissons, le carnage*, tahin-party, avril 2004. Livret téléchargeable à partir de cette adresse : tahin-party.org/dunayer.html.

34. Peter Singer, Jim Mason, *L'Éthique à table*, L'Âge d'Homme, 2015.

6. POUR UNE ÉCOLOGIE SENSIBILISTE

La revendication d'abolition de la viande émerge dans un monde où les problèmes environnementaux revêtent une importance croissante. Il existe, à divers niveaux, une réelle proximité entre la question écologique et la question animale, sans pour autant que le problème de la viande soit « soluble » dans l'environnementalisme dominant aujourd'hui.

DES PROBLÉMATIQUES COMPARABLES

Le voisinage entre les deux champs réside d'abord dans l'état d'esprit que requiert leur traitement, et dans les outils qui doivent être mis en œuvre pour le réaliser. Dans les deux cas, la compréhension du problème mobilise au plus haut point la capacité de décentrement par rapport à soi-même, en ce sens que les tiers qu'il s'agit de prendre en considération ne sont dans la plupart des cas ni nos proches, ni des individus en position de nous inciter à prendre en compte leurs intérêts par la menace de représailles ou la promesse de bienfaits en retour : les poulets ne se retourneront pas contre les mangeurs, les générations futures et les victimes de nos activités polluantes ne nous donneront rien en contrepartie de notre abstention de leur nuire. Pour cette raison, on ne parvient généralement pas à une issue satisfaisante en comptant uniquement sur le jeu des relations privées ou professionnelles qui guident les comportements quotidiens (en l'occurrence, il n'y a pas de relations de cet ordre).

La bonne gestion de l'environnement a été repérée de longue date par les économistes comme un des domaines où il y a défaillance du marché : les relations contractuelles entre offreurs et demandeurs ne conduisent pas à une situation satisfaisante du point de vue de l'ensemble des agents affectés en raison de l'importance des externalités. (On parle d'externalités quand il y a des conséquences – positives ou négatives – sur des tiers qui ne sont pas partie prenante à une transaction économique.) Ainsi, si une entreprise utilise une technique de production qui détériore la qualité de l'air ou de l'eau, un désavantage en résulte pour les usagers de ces ressources naturelles (externalité négative). Mais cela n'affecte ni les coûts ni les recettes de l'entreprise, donc n'exerce aucune influence sur les critères de rentabilité qui guident sa décision de produire. Les victimes de la pollution sont en dehors de la relation entre le fournisseur et ses clients, de sorte que les biens à externalités négatives sont produits en quantités excessives par rapport à ce qui aurait été décidé si on avait pris en compte les coûts subis par des tiers. L'existence d'externalités (d'importance significative) compte ainsi parmi les situations où l'on admet que des corrections doivent être apportées par des politiques publiques.

Le cas de la viande est analogue : il s'agit d'un produit dont la quantité fournie est régulée par les relations entre offreurs (éleveurs, pêcheurs, transfor-

mateurs, distributeurs...) et demandeurs (consommateurs). Or, il y a des tiers victimes d'externalités négatives gigantesques – les animaux mangés – dont les intérêts ne comptent pour rien dans la décision de produire. Ils sont économiquement inaudibles, sauf si les offreurs ou demandeurs décident de s'en faire les représentants. Comme pour les activités causant des dégradations à l'environnement, il s'avère que ces inflexions volontaires des comportements existent, mais sont d'une ampleur insuffisante pour résoudre le problème. Les humains possèdent à un degré non négligeable la faculté de comprendre qu'il serait souhaitable d'épargner les victimes impuissantes de leurs actes. Ils possèdent à un degré nettement moindre la faculté de les épargner effectivement sur la base de décisions individuelles spontanées. Ils sont cependant capables de trouver des moyens détournés pour y parvenir, en mettant en place des dispositifs qui les incitent ou les obligent à faire ce qui doit être fait. Concernant la viande, l'interdiction est un dispositif remarquablement simple et efficace. C'est une chance par rapport à d'autres domaines où les solutions sont plus complexes³⁵.

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ÉLEVAGE

Le voisinage entre la question écologique et la question animale ne se limite pas à la ressemblance de structure des deux problèmes (la similitude des approches nécessaires pour les appréhender et les résoudre). Il y a aussi une proximité substantielle : l'élevage, par exemple, est une question environnementale, en ce qu'il se rapporte à l'usage qui est fait des ressources naturelles altérables ou épuisables. Or, son impact en la matière est considérable :

Manger de la viande nuit à l'environnement. C'est la conclusion à laquelle parvient l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui a rendu public, mercredi 29 novembre [2006], un rapport consacré à l'impact écologique de l'élevage. Celui-ci est « un des premiers responsables des problèmes d'environnement », affirme un des auteurs, Henning Steinfeld.

Mesurée en équivalent CO₂, la contribution de l'élevage au réchauffement climatique est plus élevée que celle du secteur des transports. L'activité est responsable de 65 % des émissions d'hémioxyde d'azote, un gaz au potentiel de réchauffement global 296 fois plus élevé que celui du CO₂, essentiellement imputable au fumier. De plus, le bétail produit 37 % des émissions de méthane liées aux activités humaines. Ce gaz, produit par le système digestif des ruminants, agit vingt-trois fois plus que le CO₂ sur le réchauffement.

Les pâturages occupent 30 % des surfaces émergées, alors que 33 % des terres

35. Ainsi, on n'imagine pas que le problème du réchauffement climatique puisse être réglé par un simple décret interdisant toute émission de gaz à effet de serre.

arables sont utilisées pour produire l'alimentation du bétail – et ces surfaces sont insuffisantes pour répondre à la demande, ce qui entraîne le défrichage de forêts. D'autres dégâts sont énumérés : 20 % des pâturages sont dégradés par une surexploitation entraînant le tassement et l'érosion du sol ; l'activité compte aussi « parmi les plus nuisibles pour les ressources en eau »³⁶.

La dégradation des eaux, la déforestation, l'érosion des sols (et dans certaines régions la désertification) imputables à l'élevage détruisent ou appauvrissent l'habitat d'animaux sauvages, de sorte qu'ils sont moins nombreux à pouvoir vivre et se reproduire. L'élevage est aussi plus directement responsable de la mort d'animaux sauvages, puisque 24 % du produit des pêcheries (en 2004) est utilisé pour la nourriture des animaux d'élevage³⁷. Enfin, la flambée actuelle du prix des céréales rappelle que les utilisations des terres cultivables sont concurrentes entre elles (cultures destinées aux humains, cultures destinées aux animaux, production de biocarburants...) et que, par différence de pouvoir d'achat interposé, la consommation de viande peut contribuer à accroître la misère et la sous-alimentation des humains les plus pauvres³⁸.

L'impact [de la hausse actuelle du prix des céréales] sera plus ou moins fort sur le pouvoir d'achat : dans les pays développés, les dépenses alimentaires représentent de 10 % à 20 % du budget des ménages, contre 60 % à 90 % dans les pays pauvres. « Quand 90 % des dépenses vont à la nourriture, une augmentation de 20 % du prix des céréales est tout simplement dramatique. »³⁹

VERS UN ÉLEVAGE ÉCOLOGIQUE INTENSIF ?

La consommation carnée cause des torts immenses aux animaux élevés ou pêchés et provoque la disparition d'animaux sauvages. Elle dégrade les sols, l'eau, les forêts... Par l'intermédiaire des inégalités de répartition des revenus, elle pèse également sur le sort des humains les plus démunis.

Est-ce à dire que si des politiques sont mises en œuvre pour remédier aux problèmes environnementaux liés à l'élevage, elles seront nécessairement bonnes à la fois « pour les hommes, pour les animaux et pour la planète » ? Les orientations suggérées par le rapport de la FAO 2006 n'incitent pas à l'optimisme. Les propositions des experts qui en sont les auteurs ont été construites en considérant comme une donnée la poursuite de la croissance de la consommation de viande, de sorte que la question devient : « Comment fournir plus de viande en limitant les dégâts écologiques ? » La solution qui est préconisée pourrait être qualifiée d'évolution vers un « élevage écologique intensif ». Cela demande des politiques de vérité des prix, afin que les ressources altérables ou épuisables cessent d'être gaspillées : suppression des subventions à l'élevage, hausse du prix de l'eau, coût plus élevé pour l'utilisation des terres (en particulier, disparition des pâturages sur terres com-

munes dont l'usage est gratuit), application du principe pollueur-payeur. Parallèlement, des aides financières et moyens publics (tels que la recherche) devraient être mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de l'élevage, en tenant compte du fait que cet impact est différent selon les espèces. À quantité égale de viande produite, ce sont les bovins qui contribuent le plus à l'émission de gaz à effet de serre et, lorsqu'ils sont en élevage extensif, contribuent le plus à la dégradation des terres. Dans cette hiérarchie de la nuisance écologique, les élevages de volailles sont ceux dont l'impact est le plus faible. Ce sont eux aussi qui constituent le détour de consommation le moins inefficace en termes de rapport entre la nourriture ingérée et la nourriture produite.

SI L'ON VEUT SATISFAIRE LA DEMANDE FUTURE PRÉVUE DE PRODUITS DE L'ÉLEVAGE, IL EST DIFFICILE DE TROUVER UNE ALTERNATIVE À L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION.

Selon le rapport de la FAO, l'industrialisation de l'élevage n'est pas un problème en soi ; ce qui en est un (en termes de nuisances sur l'environnement), c'est la concentration des élevages sur certaines zones géographiques, d'où la nécessité de mettre en œuvre des politiques pour inciter à les répartir de façon

plus équilibrée sur le territoire. Mais, pour les auteurs du rapport, « si l'on veut satisfaire la demande future prévue de produits de l'élevage, il est difficile de trouver une alternative à l'intensification de la production » (op. cit., p. 236). Cette intensification passe par le recul de l'élevage extensif⁴⁰, et par un progrès technique (activement soutenu par la recherche publique) qui permettra notamment d'économiser sur la quantité d'aliments ingérés par les animaux pour fournir une quantité donnée de viande, lait ou œufs, en améliorant les souches utilisées par la sélection génétique.

36. Gaëlle Dupont, « L'élevage contribue beaucoup au réchauffement climatique », *Le Monde*, 4 décembre 2006.
37. FAO, *Livestock's Long Shadow*, op. cit., p. 205. Le chapitre 5 de ce rapport traite plus généralement de l'impact de l'élevage sur la biodiversité.

38. La hausse du prix des céréales a également pour effet d'accroître le revenu des agriculteurs qui en produisent pour vendre, parmi lesquels des producteurs des pays en développement. Cependant, beaucoup de PMA (pays les moins avancés) sont importateurs nets de céréales. Dans ces pays, la production des cultivateurs les plus pauvres est largement destinée à la consommation familiale. Les plus grands exportateurs de céréales sont des pays riches (États-Unis, France, Australie, Canada...) ou des pays de développement intermédiaire (Argentine, Chine, Russie...). Sur l'impact de la hausse des prix des céréales, on peut notamment consulter (sur Internet) ces deux articles parus dans *The Economist* le 6 décembre 2007 : « Cheap no More » et « The end of cheap food ».

39. Laetitia Clavreul, « Envolée du prix des céréales : menace sur les pays pauvres », *Le Monde*, 16 octobre 2007, https://www.lemonde.fr/international/article/2007/10/16/envolée-du-prix-des-cereales-menace-sur-les-pays-pauvres_967521_3210.html.

40. C'est principalement la forme d'élevage des pauvres dans les pays en développement qui est visée. L'élevage en pâturage extensif occupe 26 % de la surface terrestre et ne fournit que 9 % de la production de viande avec « un coût élevé en termes de problèmes environnementaux (cours d'eau, érosion des sols, émissions de carbone, biodiversité) » (FAO, op. cit., p. 280).

AU TOTAL, L'AMENUISEMENT DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION DE VIANDE VIA L'ÉLEVAGE ÉCOLOGIQUE INTENSIF SIGNIFIE :

- un déplacement de la production des bovins vers d'autres espèces, en particulier les poulets, c'est-à-dire une augmentation sensible du nombre d'animaux tués par kilo de viande produit ;
- une dégradation accélérée du cadre de vie des animaux, par disparition des élevages résiduels où ils se déplacent dans de vastes espaces, au profit de leur entassement dans des bâtiments concentrationnaires ;
- une dégradation accélérée de leur qualité de vie du fait des caractères physiques qu'on cherche à développer chez eux. On sait de quel genre de progrès la zootechnie est capable en termes d'améliorations génétiques. On lui doit déjà la mise au point de poulets qui grandissent en 40 jours (au lieu de 80 jours il y a 30 ans) et dont le squelette est trop fragile pour supporter le corps⁴¹, la multiplication du nombre de porcelets par portée chez les truies⁴², du nombre d'œufs par poule, de litres de lait par vache...

Inscrire l'élevage dans un tel schéma de « développement durable », ce n'est pas revenir à un passé rêvé de relations harmonieuses entre le berger et son troupeau sur fond de prairies et montagnes, c'est aller toujours plus loin dans la réification des animaux, leur claustration, c'est produire sciemment des individus difformes, aller au bout de l'épuisement de leurs corps.

UN ENVIRONNEMENT VIVABLE : POUR QUI ?

Il ne s'agit pas de conclure au divorce inéluctable entre écologie et éthique animale. Au contraire, le chantier environnemental qui s'ouvre est une occasion à ne pas manquer d'œuvrer à leur convergence. La conscience progresse que la préservation de la planète ne peut reposer sur le seul réseau des microrelations privées. Les experts de la FAO soulignent que les problèmes ne seront pas résolus en comptant sur « business as usual », et qu'ils ne le seront pas davantage si les politiques de soutien à l'agriculture se poursuivent selon la logique actuelle. Si tant est que l'on parvienne à mettre en place les dispositifs nécessaires pour enrayer le réchauffement climatique, la désertification, la pollution des eaux... ce sera au prix de bouleversements notables dans la nature des emplois, les modes de consommation et la répartition territoriale des activités. Des moyens importants semblent devoir être dégagés pour provoquer et accompagner les évolutions nécessaires. Il faut réfléchir et peser pour que ce changement débouche sur un état réellement meilleur.

Il est urgent de poser la question : « De qui cette planète est-elle l'environnement ? Pour qui doit-elle rester (devenir) habitable et le rester durablement ? » Les humains ne sont pas les seuls habitants sensibles de la Terre. Les autres animaux aussi ont un intérêt à jouir d'un habitat conforme à leurs besoins. Un univers de cages, filets et hameçons ne constitue certainement pas un environnement décent pour eux. À quoi riment ces projets de « développement soutenable » et autre « croissance durable » qui consistent à rendre durablement insoutenable l'existence de ceux qui partagent cette planète avec nous ? Résoudre les problèmes environnementaux imputables à l'élevage par l'abolition de la viande n'est ni plus difficile à organiser ni moins bénéfique pour les humains qu'entreprendre la lourde mutation vers l'élevage écologique intensif. Il est même probable que l'issue favorable, du seul point de vue de l'humanité, est plus certaine *via* l'abolition. Et du point de vue des animaux, la différence entre les deux options est abyssale.

Il appartient au mouvement pour l'abolition de la viande d'être l'un des acteurs qui permettront de progresser vers une écologie sensibiliste, et non plus strictement humaniste : se soucier de la bonne gestion de la Terre dans l'intérêt de tous ses habitants sensibles ; cesser de compter les animaux parmi les « ressources naturelles » utilisables à notre guise du moment que cela ne compromet pas les intérêts à long terme de l'humanité.

41. Cf. <https://www.l214.com/poulets-elevés-pour-la-viande-dits-poulets-de-chair>.

42. « Ainsi, le nombre moyen de porcelets sevrés par truie productive et par an est passé de 16,7 en 1971 à 24,6 en 1999. [...] la durée d'allaitement [est passée de] 48 jours en 1971 à 26 jours en 1999. L'intervalle entre le sevrage des porcelets et la saillie est passé de 20 jours en 1971 à 10 jours en 1999. » J. Porcher, « Le travail dans l'élevage industriel des porcs. Souffrance des animaux, souffrance des hommes » in F. Burgat, *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001.

7. INSCRIRE LE PROJET D'ABOLITION DANS LE PRÉSENT

La revendication d'abolition de la viande n'amenuise-t-elle pas ses chances d'entrer sur le terrain politique par le fait que l'exigence formulée ne saurait être satisfaite dans un futur proche ? Aucun parlement ou gouvernement ne décidera à brève échéance d'interdire l'usage alimentaire des animaux ; aucun parti politique d'importance ne l'inscrira aujourd'hui à son programme. Dès lors, si on conçoit le mouvement comme ne revendiquant rien d'autre que l'événement qui marquera son aboutissement (l'interdiction totale), il risque de n'avoir que peu de prise sur les thèmes d'actualité qui font le tissu de la vie politique courante.

Mais il n'y a pas de raison qu'il en soit ainsi. Il y a une foule de mesures partielles qui sont cohérentes avec la marche vers l'abolition : faire reculer et disparaître les subventions à l'élevage et la pêche, taxer la viande, faire respecter le droit de non-viande (possibilité de repas sans produits animaux dans la restauration collective), faire régresser l'orientation de jeunes vers les métiers de l'élevage et de la pêche (et métiers associés en amont et aval), empêcher des ouvertures ou extensions d'élevages, contrer la propagande présentant les produits animaux comme indispensables à la santé, obtenir l'interdiction de produire et d'importer tel type de viande obtenu dans des conditions particulièrement atroces... Des entreprises, des réseaux de distribution, des particuliers peuvent créer des zones de non-viande sur le territoire dont ils sont maîtres.

Soutenir l'abolition de la viande n'implique pas en soi la rupture avec les acteurs engagés dans la lutte pour des améliorations ponctuelles des conditions d'élevage et dans la contestation de l'élevage industriel⁴³ : ils sont une des expressions de l'attention portée au sort des animaux dans nos sociétés ; au demeurant, s'attaquer à l'élevage industriel, c'est remettre en cause la quasi-totalité de l'élevage. Sur le terrain, bien des convergences sont possibles, du moment qu'elles ne conduisent pas à entretenir l'illusion selon laquelle on serait en bonne voie d'assurer le bien-être généralisé dans les élevages.

37

La revendication d'abolition de la viande ne fait pas passer au second plan l'effort d'information mené en direction des consommateurs afin qu'ils soient plus nombreux à refuser les produits animaux. Le but n'est pas de lui préférer une approche plus « collective » du problème : il n'y a pas de dévolution collective qui puisse se bâtir autrement qu'en gagnant le soutien des individus qui composent la société. Le but est de s'adresser aux individus en tant que consommateurs et citoyens, afin que les deux approches se renforcent mutuellement.

Les associations animalistes ont déjà entrepris d'agir aux différents niveaux où des décisions sont prises : les particuliers, les institutions politiques, les

SOUTENIR L'ABOLITION DE LA VIANDE N'IMPLIQUE PAS EN SOI LA RUPTURE AVEC LES ACTEURS ENGAGÉS DANS LA LUTTE POUR DES AMÉLIORATIONS PONCTUELLES DES CONDITIONS D'ÉLEVAGE ET DANS LA CONTESTATION DE L'ÉLEVAGE INDUSTRIEL.

BIEN DES CONVERGENCES SONT POSSIBLES, DU MOMENT QU'ELLES NE CONDUISENT PAS À ENTREtenir L'ILLUSION SELON LAQUELLE ON SERAIT EN BONNE VOIE D'ASSURER LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRALISÉ DANS LES ÉLEVAGES.

autres organisations (entreprises, instituts de recherche, associations...). La tâche du mouvement pour l'abolition de la viande n'est pas de proposer un bouleversement dans les méthodes employées ou les campagnes menées, même si des thèmes nouveaux viendront s'y ajouter. Sa tâche première est de favoriser la réinterprétation d'une multitude de démarches déjà en place et d'y associer de nouveaux acteurs. Au-delà de leur objectif immédiat, nombre de ces actions prendront sens comme étant des pas vers l'abolition de la viande, parce que cet horizon aura été explicite-

ment fixé et sera entré dans la vie publique comme un des candidats (sérieux) au rôle d'avenir possible.

L'abolition n'arrivera pas insensiblement à pas de fourmi successifs. Il y aura à un moment une accélération et un « saut » avec l'adoption de l'interdiction pure et simple. Mais avant ce jour, nombre de mesures partielles peuvent constituer des signes (et des progrès effectifs) qui rendent de plus en plus crédible, palpable, qu'on tend vers l'abolition de la viande. Elles préparent l'acceptation, la volonté d'en finir avec le sacrifice des animaux à des fins alimentaires.

Le mouvement pour l'abolition de la viande, c'est aussi la parole : il existe par le fait que des individus et des organisations se déclarent favorables à l'interdiction de la consommation de chair animale. Il existe dès lors que cette prise de position est vécue comme autre chose que la formulation d'un de ces vœux sur un monde meilleur dont on ne croit pas soi-même qu'ils soient destinés à se réaliser.

LES PIEDS SUR TERRE, LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

L'abolition de la viande s'inscrit dans une démarche réformatrice. Le projet n'exige pas de révolutionner de fond en comble les croyances et relations sociales pour instaurer un ordre radicalement nouveau. Il s'agit d'apporter une

43. Il y aura sur la question des revendications « welfaristes » des positionnements différents au sein du mouvement – pluriel – pour l'abolition de la viande, comme c'est déjà le cas dans le mouvement animaliste aujourd'hui.

38

réponse opératoire à un problème concret : le sort hideux réservé jusqu'ici aux animaux mangés. La disposition requise favorise par ailleurs la sauvegarde d'habitats nécessaires à la vie d'animaux sauvages ; elle contribue à la résolution de problèmes alimentaires et sanitaires concernant les humains, ainsi qu'à la préservation de la planète dans l'intérêt de ses habitants futurs. Ce qui est utopique, ce n'est pas d'abolir la viande, c'est de prétendre qu'on s'achemine vers la garantie de conditions de vie et de mort décentes pour les animaux élevés, chassés ou pêchés. C'est cela qui relève d'une posture idéologique délirante – *a fortiori* dans un contexte où la maîtrise des dégâts environnementaux d'une production de viande en pleine expansion menace de devenir un facteur supplémentaire d'intensification de l'élevage.

Bien que limité dans son objet, le projet d'abolition de la viande ne vise pas moins que le plus grand recul de la souffrance et de la mort jamais accompli. Par son but, et par la façon dont on cheminera vers ce but, il ouvre la voie à une civilisation plus attentive à tous les êtres sentants affectés par nos choix. Au terme du voyage, il y aura beaucoup moins que le paradis ; mais ce ne sera déjà pas si mal en tant qu'aboutissement d'une revendication circonscrite.

Décembre 2007

ALLER PLUS LOIN

Les Cahiers antispécistes : cahiers-antispécistes.org

L214 : L214.com

Viande-info : viande.info

Jonathan Balcombe, *À quoi pensent les poissons*, La Plage, 2018.

Florence Burgat, *La Cause des animaux*, Buchet Chastel, 2015.

Florence Burgat, *L'Humanité carnivore*, Seuil, 2017.

Aymeric Caron, *Antispéciste. Réconcilier l'humain, l'animal, la nature*, Don Quichotte, 2016.

Sue Donaldson, Will Kymlicka, *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux*, Alma éditeur, 2016 (le n° 37 des *Cahiers antispécistes* propose une présentation de ce livre).

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *L'Éthique animale*, PUF, 2011.

Martin Gibert, *Voir son steak comme un animal mort*, Lux, 2015.

Valéry Giroux, Renan Larue, *Le Véganisme*, PUF, 2017.

Thomas Lepeltier, *La Révolution végétarienne. Les conséquences de nos choix alimentaires*, Éditions Sciences humaines, 2013.

Martin Page, *Les animaux ne sont pas comestibles*, Robert Laffont, 2017.

Charles Patterson, *Un éternel Treblinka*, Calmann-Lévy, 2007.

Corine Pelluchon, *Manifeste animaliste. Politiser la cause animale*, Alma éditeur, 2017.

Matthieu Ricard, *Plaidoyer pour les animaux*, Pocket, 2015.

Peter Singer, *La Libération animale*, Petite Bibliothèque Payot, 2012 (1975).

Le texte de cette brochure est en ligne sur le site des Cahiers antispécistes : www.cahiers-antispécistes.org/abolir-la-viande.





Crédits des illustrations :
tous crédits L214,
sauf p. 22 : Igualdad Animal et p. 42 : SC.